



www.journalumali.com

Journal du Mali

L'hebdo

N°598 du 22 au 28 octobre 2026

AES-CEDEAO

COOPÉRER AUTREMENT

MICROFINANCE

FACILITER LE CRÉDIT

UFOA-A U20

LES AIGLONS AU TAPIS

RAPPORTS DU BVG

PLACE AUX ACTES

94 missions de contrôle et plus de 2,4 milliards de FCFA régularisés et versés au Trésor. Les rapports du BVG relancent la question des corrections administratives et des suites judiciaires, alors que l'application des recommandations reste incomplète.

GRATUIT

Ne peut être vendu

CANAL+

CANAL+ MALI RENOUVELLE SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'EDUCATION SUR L'ÎLE DE DIALAGOUN

Dans le cadre de sa politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE), CANAL+ MALI a procédé à une nouvelle remise de dons à l'Ecole de Dialagoun, réaffirmant ainsi son engagement en faveur de l'éducation et du soutien aux communautés les plus vulnérables.

Pour la deuxième année consécutive, les équipes de CANAL+ MALI se sont rendues sur l'île de Dialagoun afin d'accompagner les élèves de cette localité en situation de précarité.

Cette initiative témoigne de la volonté de l'entreprise d'inscrire ses actions citoyennes dans la durée et de contribuer concrètement à l'amélioration des conditions d'apprentissage des enfants.

La cérémonie s'est déroulée en présence du Chef du campement bozo de Dialagoun, du Directeur Général de l'Ecole de Dialagoun, des membres du corps professoral, des représentants de l'Association Karama Mali, des membres du Comité de Direction de CANAL+ MALI, des parents d'élèves et élèves ainsi que des collaborateurs de l'entreprise.

A cette occasion, CANAL+ MALI a remis **225 kits scolaires** aux élèves de l'établissement ainsi qu'un **chèque d'un montant de 1 000 000 FCFA** destiné à soutenir les besoins de l'école.

Cette action s'inscrit dans la vision de CANAL+ MALI de contribuer au développement des communautés à travers des initiatives à fort impact social, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'inclusion et de l'accompagnement de la jeunesse.

« En revenant à Dialagoun pour la deuxième année consécutive, nous souhaitons réaffirmer notre proximité avec cette communauté et notre conviction que chaque enfant mérite les meilleures chances de réussite.

Soutenir l'éducation, c'est investir durablement dans l'avenir », a déclaré le représentant de CANAL+ MALI lors de la cérémonie.

A travers cette initiative, CANAL+ MALI confirme sa volonté de poursuivre des actions concrètes en faveur de l'éducation et du développement social au Mali.

Contact presse

Aïssata GUINDO

Chargée de Communication CANAL+ MALI
+223 72719153

ÉDITO

Quand le macaron remplace les papiers

À Bamako, il suffit d'un bérêt posé sur le tableau de bord, d'une ceinture militaire visible ou d'un macaron brandi pour qu'un contrôle routier prenne une autre tournure. Ces signes, dont on ignore souvent s'ils correspondent réellement à la qualité du conducteur, sont devenus pour certains une manière d'espérer échapper à la règle. Le problème dépasse la ruse. Un véhicule sans pièces à jour, mal assuré, techniquement défectueux ou conduit par une personne en situation irrégulière présente un risque pour tous, quel que soit le symbole exposé derrière le pare-brise. Lorsque le contrôle s'efface devant un uniforme, une relation supposée ou une fonction invoquée, c'est le principe d'égalité devant la loi qui s'affaiblit. Il serait injuste d'en faire porter la responsabilité aux forces de défense et de sécurité. Rien ne prouve d'ailleurs que tous ceux qui exhibent ces attributs en aient le droit. Certains peuvent simplement chercher à profiter du respect attaché à l'institution. C'est précisément pourquoi les agents chargés du contrôle doivent pouvoir vérifier, sans pression, l'identité, les documents du véhicule et la validité des autorisations présentées. La circulation ne peut devenir un espace où chacun cherche son raccourci : connaissance influente, carte professionnelle, macaron ou insigne. Les passe-droits, réels ou imaginaires, finissent par installer l'idée que la règle ne s'applique qu'à ceux qui ne disposent d'aucun appui. Un contrôle crédible ne devrait regarder ni le grade supposé ni la relation revendiquée. Il devrait regarder les papiers, l'état du véhicule et le respect du Code de la route. C'est à cette condition que l'autorité restera respectée, sans devenir un refuge pour l'indiscipline.

MASSIRÉ DIOP

LE CHIFFRE

112,6 millions

C'est la valeur, en francs CFA, des médicaments remis le 20 octobre par les pharmaciens du Mali au ministère de la Santé et du Développement social, au bénéfice des populations vulnérables.

ILS ONT DIT...

- « J'exhorte en particulier tous les États à concentrer tous leurs efforts sur l'arrêt de toutes les guerres, des occupations illégales et conflits ». **Sofía Monsalve Suárez, Rapporteuse spéciale de l'ONU sur le droit à l'alimentation**, le 19 octobre à Rome.
- « La Constitution est le socle de toute refondation. L'indépendance de la justice constitue un droit garanti aux citoyens contre l'arbitraire ». **Amadou Ousmane Touré, Président de la Cour constitutionnelle**, à l'ouverture du Colloque international consacré à la place du juge constitutionnel dans la refondation de l'État, le 20 octobre à Bamako.

Donnez votre avis
sur **Journal du Mali**

UN JOUR, UNE DATE

24 octobre 1945 : La Charte des Nations unies entre en vigueur, marquant la naissance officielle de l'ONU.



Le photographe malien **Chérif Cheick Haïdara, dit « CCH »**, a remporté le 19 octobre en France le prix de « Photographe sportif de l'année 2026 » aux Africa - Europe Sports Awards. Une distinction internationale pour cet ancien entraîneur de basket-ball.

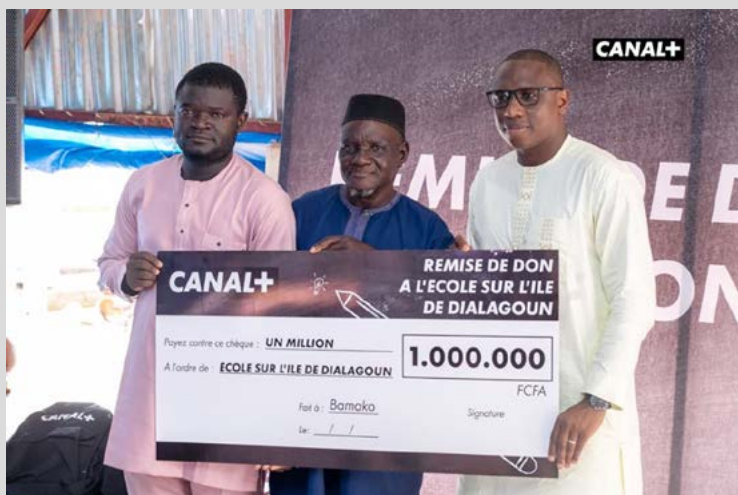


Ibrahim Taméga, militant politique interpellé en mai, a été placé sous mandat de dépôt le 19 octobre à la Maison centrale d'arrêt de Bamako. La procédure est suivie par le Pôle national de lutte contre la cybercriminalité.

LA PHOTO DE LA SEMAINE



Bamako, le 17 octobre. Des participants au Marathon Rose, une mobilisation consacrée à la lutte contre les cancers féminins et à la promotion du dépistage, dans le cadre d'Octobre Rose.



REMISE DE DONNS A L'ASSOCIATION KARAMA



RAPPORTS 2024 ET 2025 DU BVG : QUELLES SUITES POUR LES IRRÉGULARITÉS RELEVÉES ?

Le Bureau du Vérificateur général (BVG) a remis le 14 octobre ses rapports annuels 2024 et 2025 au Président de la Transition. Les constats dressés dans plusieurs secteurs relancent surtout la question des suites administratives, financières et judiciaires données aux irrégularités relevées.

FATOUMATA MAGUIRAGA

Au total, 94 missions ont été réalisées au cours des deux années. Le rapport 2024 en réunit 44, dont 28 vérifications financières et de conformité, 3 vérifications de performance et 13 suivis de recommandations. Selon le Vérificateur général, environ 61% des vérifications financières et de conformité ont été engagées à la suite de saisines. Du développement rural à la santé en passant par les transports, le sport et la diplomatie, les missions ont concerné des secteurs très différents. Au 20 octobre, les versions intégrales des deux rapports annuels n'étaient toutefois pas encore accessibles sur le site du BVG, qui a annoncé leur publication après leur transmission aux autres institutions. Le rapport 2025 recense 50 missions : 24 vérifications financières et de conformité, 10 vérifications de performance et 16 suivis de recommandations. Les saisines des autorités ou des citoyens ont représenté 58% des vérifications financières et de conformité et 70% de celles portant sur la performance. Les travaux menés pendant les deux exercices ont permis de régulariser et de reverser au Trésor plus de 2,4 milliards de francs CFA. Ce montant correspond aux sommes effectivement régularisées et non à l'ensemble des irrégularités financières constatées. Parallèlement, 40 dossiers étaient en cours de traitement auprès du Procureur de la République financier et du Président de la Section des comptes de la Cour suprême. Le suivi reste toutefois incomplet. En 2024, 49% des 150 recommandations applicables avaient été entièrement mises

en œuvre. En 2025, sur 161 recommandations applicables adressées à 16 entités, 55% avaient été mises en œuvre, 17% l'étaient partiellement et 27% ne l'étaient pas. 11 des 16 structures concernées avaient atteint un taux d'application d'au moins 50%.

Faiblesses récurrentes Les difficultés dépassent la seule exécution des recommandations. En 2025, le BVG a constaté que 42% des entités vérifiées tenaient mal leur Comptabilité Matières, 21% ne respectaient pas la séparation entre ordonnateur et comptable public et 17% ne disposaient pas d'un manuel de procédures validé. Sur le plan financier, 54% des dépenses concernaient des recettes non recouvrées ou recouvrées mais non reversées, contre 46% liées à l'exécution des dépenses. Ces lacunes fragilisent le contrôle interne et compliquent la correction durable des pratiques. Parmi les rapports sectoriels récemment publiés, la vérification de performance consacrée à l'Institut national de prévoyance sociale (INPS)

Sur le plan financier, 54% des dépenses concernaient des recettes non recouvrées ou recouvrées mais non reversées, contre 46% liées à l'exécution des dépenses.

illustre ces difficultés. Rendue publique le 8 octobre et réalisée sur saisine, elle couvre la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025. Le BVG justifie ce contrôle par le rôle de l'Institut dans la protection sociale, l'importance des ressources qu'il gère et les insuffisances déjà relevées lors de précédentes missions. Durant la période examinée,



Le vérificateur général, Abdoul Aziz Aguisa lors de la remise des rapports annuels 2024 et 2025 au Président de la Transition le 14 octobre 2026.

les recettes de l'INPS se sont élevées à 1 250,985 milliards de francs CFA et ses dépenses à 1 183,435 milliards. La mission a notamment évalué le cadre institutionnel, l'organisation, les ressources humaines et la capacité de l'Institut à assurer ses missions. Sur le plan institutionnel, le BVG relève que la directive de la Conférence interafricaine de la prévoyance sociale (CIPRES) relative au socle juridique applicable aux organismes de pré-

intervenues depuis dans le fonctionnement de l'Institut. La gestion des recrutements figure aussi parmi les principaux constats. Pour le BVG, elle « n'assure pas la qualité des ressources humaines mobilisées et la maîtrise des charges de personnel ». Entre 2023 et 2025, l'INPS a recruté 2 926 agents. Les Inspecteurs de sécurité sociale représentaient 66,51% de ces recrutements, devant les agents division-

REPÈRES

14 octobre : Remise des rapports 2024-2025

Montant régularisés :

2,4 milliards FCFA

Taux de mise en œuvre des recommandations : **55%**

été régularisés pendant les travaux de contrôle, laissant un reliquat de 15,925 milliards. Le rapport de performance relève en outre un taux d'encadrement, soit la part des cadres dans l'effectif total, de 73% en 2024, alors que la norme de la CIPRES se situe entre 5 et 10%. Le poids des charges de personnel dans les cotisations a, de son côté, atteint 25,03% en 2025, au-dessus du plafond de 15% retenu par la CIPRES. Le BVG signale enfin que l'attribution de plusieurs primes ne reposait pas sur une évaluation formelle de la performance des agents. Ces constats illustrent les conséquences concrètes d'un contrôle interne insuffisant sur les ressources et le fonctionnement d'un organisme public.

Garantir le suivi La remise des rapports ouvre trois voies de suivi, explique le Pr Daman-Guilé Diawara, économiste du développement. Les faits susceptibles de constituer des infractions peuvent être transmis aux autorités judiciaires, tandis que les irrégularités relevant de la gestion appellent des corrections administratives et des mesures de recouvrement. La transmission d'un dossier ne préjuge toutefois ni de l'ouverture de poursuites ni de la culpabilité des personnes concernées. Selon lui, les ministères de tutelle, les Conseils d'administration et les responsables des structures concernées doivent corriger les manquements, engager, lorsqu'elles sont justifiées, des procédures disciplinaires et recouvrer les sommes dues. Le BVG effectue ensuite des missions de suivi pour vérifier l'application de ses recommandations. Pour le Pr Diawara, les contrôles contribuent à la bonne gestion, à la lutte contre la corruption et au recouvrement des fonds publics. Les plus de 2,4 mil-

liards de francs CFA régularisés et versés au Trésor au titre des deux rapports montrent leur utilité financière, sans résumer à eux seuls leur portée. La transmission des faits susceptibles de constituer des infractions peut aussi avoir un effet dissuasif, à condition que les procédures aboutissent dans des délais raisonnables et dans le respect de la présomption d'innocence. La publication des constats permet en parallèle aux citoyens de suivre l'utilisation des ressources publiques. Cette transparence reste cependant limitée si les décisions administratives, les recouvrements et l'évolution des dossiers judiciaires ne sont pas rendus accessibles. Pour l'économiste, un suivi public devrait préciser, pour chaque recommandation, la structure responsable, l'action attendue, le délai fixé et l'état d'exécution. La correction des défaillances dans les marchés publics, la comptabilité, le recouvrement des recettes et l'exécution budgétaire pourrait également réduire la répétition des mêmes irrégularités d'un contrôle à l'autre.

Pérenniser la bonne gouvernance Pour transformer les contrôles ponctuels en pratiques durables, le Pr Diawara appelle à renforcer l'ensemble de la chaîne chargée de donner suite aux rapports. Il estime nécessaire que chaque dossier transmis bénéficie d'un traitement documenté, sans interférence politique ni lenteur excessive. Il recommande également de dématérialiser davantage la passation des marchés et le paiement des taxes afin de réduire les contacts directs et les risques de corruption. L'économiste propose enfin de renforcer la protection juridique des personnes qui signalent des pratiques illicites dans l'administration, d'associer davantage la société civile au suivi de la gestion publique et d'intégrer le civisme, ainsi que l'éthique, aux programmes de formation des fonctionnaires. ■

3 QUESTIONS À



MOUSSA O. TOURÉ

Président du Réseau des associations maliennes de lutte contre la corruption et la délinquance financière (RAMLCDF)

1 Quel regard portez-vous sur la présentation des rapports 2024-2025 du BVG ?

À la lecture de ces rapports, ce sont encore des milliards détournés au préjudice du contribuable. Ces détournements sont transmis à la justice, qui tarde à donner des suites. Avant ces deux rapports, le BVG a transmis un grand nombre de dénonciations à la justice. Plus que des cérémonies officielles de remise, le peuple attend les suites données à ces détournements. Nous osons croire que la justice dira bientôt le nombre de dénonciations reçues et les suites données, surtout dans un contexte de rupture dans la gouvernance.

2 Comment assurer la mise en œuvre des recommandations des différents rapports ?

Ce que je sais, c'est qu'une fois les différents rapports remis aux autorités, celles-ci contactent par écrit les départements incriminés pour leur demander de commencer à mettre en œuvre les recommandations. Le Vérificateur général constate après une année l'état de la mise en œuvre au moyen d'un rapport. Mais la véritable mise en œuvre passe par une réelle volonté politique.

3 Comment assurer une bonne gouvernance des ressources publiques ?

Seule la prévention peut garantir une bonne gouvernance des ressources publiques. Il faut prévenir, punir et mettre la pression sur ceux qui ont en charge le maniement des deniers publics, grâce à des contrôles fréquents.

CORRUPTION EN AFRIQUE : UNE LUTTE ENTRAVÉE

En Afrique, la lutte contre la corruption repose sur des dispositifs nationaux, continen-
taux et internationaux. Malgré ces cadres, les faiblesses institutionnelles et les ingé-
rences politiques freinent encore l'atteinte des résultats.

FATOUmata MAGUIRAGA



Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) figure
parmi les instruments continen-
taux de lutte contre la corruption.

La protection des res-
sources publiques figure
parmi les objectifs de cette
lutte. Elle doit préserver les
fonds destinés aux écoles, aux
hôpitaux et aux autres services
essentiels, en associant pré-
vention, contrôle et sanctions.
Parmi les instruments conti-
nentaux figure la Convention
de l'Union africaine sur la
prévention et la lutte contre
la corruption, adoptée en
2003 à Maputo. Son Conseil
consultatif recueille des infor-
mations sur la corruption,
conseille les gouvernements

et suit l'application des enga-
gements des États parties.
Issu du NEPAD, le Mécanisme
africain d'évaluation par les
pairs (MAEP) permet également
aux États volontaires d'exami-
ner leur gouvernance politique,
économique et institutionnelle.
À l'échelle internationale, la
Convention des Nations unies
contre la corruption encadre
la prévention, l'incrimination
des faits, la coopération entre
États et la restitution des
avoirs issus de la corruption.
Dans plusieurs pays, des auto-
rités spécialisées conduisent

des enquêtes et des actions de
sensibilisation. La déclaration
de patrimoine de certains res-
ponsables publics, le contrôle
des marchés et la publication
des informations budgétaires
font partie des instruments de
prévention.

Des résultats encore limités

Leur efficacité suppose toute-
fois une justice capable d'ins-
truire les dossiers et de juger les
infractions sans ingérence poli-
tique. Le contrôle citoyen, porté
notamment par les médias et
les organisations de la société
civile, contribue aussi à signa-
ler les abus et à demander des
comptes. La protection des per-
sonnes qui dénoncent ces pra-
tiques est également nécessaire
pour prévenir les représailles et
encourager les signalements.
L'ampleur des pertes est pré-
occupante. Dans son rapport
de 2020, la Conférence des

Nations unies sur le commerce
et le développement estimait
à 88,6 milliards de dollars par
an les sorties illicites de capi-
taux d'Afrique, soit 3,7% du
PIB continental. Cette estima-
tion couvre des pratiques plus
larges que la seule corruption.
Selon Transparency Internatio-
nal, l'Afrique subsaharienne ob-
tient un score moyen de 32 sur
100 dans l'Indice de perception
de la corruption 2025, contre
42 au niveau mondial. Elle est
la région la moins bien classée.
Plus le score est faible, plus la
corruption du secteur public
est perçue comme élevée.
Les obstacles demeurent nom-
breux. Le manque d'indépen-
dance judiciaire réduit la por-
tée des poursuites, tandis que
l'insuffisance des moyens et
de l'expertise affaiblit les insti-
tutions de contrôle. Les enga-
gements politiques produisent
peu d'effets lorsqu'ils restent
sans application. Les conflits et
l'instabilité compliquent égale-
ment la continuité des réformes
et le fonctionnement des admi-
nistrations. ■

BVG 2024 - 2025 : DU CONTRÔLE AU SUIVI DES RECOMMANDATIONS

Les deux rapports annuels du Bureau du Vérificateur Général réunissent 94 missions. Elles ont
conduit à des régularisations et à des transmissions à la justice, tandis qu'une part importante
des recommandations demeure partiellement ou non appliquée.

1 Deux années de contrôle

Missions réalisées : **94**
Rapport 2024 : **44 missions**
Rapport 2025 : **50 missions**

2 Les missions de 2024

Vérifications financières et de conformité : **28**
Vérifications de performance : **3**
Suivis des recommandations : **13**

3 Les missions de 2025

Vérifications financières et de conformité : **24**
Vérifications de performance : **10**
Suivis des recommandations : **16**

4 Des faiblesses persistantes en 2025

Comptabilité Matières mal tenue : **42% des entités**
Non respect de la séparation Ordonnateur - Comptable : **21%**
Comptes bancaires ouverts sans autorisation : **21%**
Absence de manuel de procédures validé : **17%**

5 Les irrégularités financières

Recettes non recouvrées ou non reversées : **54% des
déperditions financières**
Irrégularités dans l'exécution des dépenses : **46%**
Structures ayant justifié des dépenses par des pièces non
conformes ou de fausses factures : **58%**
Entités ayant payé des dépenses inéligibles ou des avantages
indus : **1 sur 2 (50%)**

6 Les suites enregistrées

Sommes régularisées et reversées au Trésor : **Plus de 2,4
milliards de francs CFA**
Dossiers en cours de traitement par les autorités judiciaires
compétentes : **40**

Recommandations examinées en 2024

Applicables : **150**
Mises en œuvre : **49%**

Recommandations examinées en 2025

Applicables : **161**
Mises en œuvre : **55%**
Partiellement mises en œuvre : **17%**
Non mises en œuvre : **27%**

Source : BVG, Communiqué du 16 octobre 2026 et
présentation officielle des Rapports annuels 2024 et 2025.

Paru dans Journal du Mali l'Hebdo
N°598 du 22 au 28 octobre 2026

Journal du Mali

CANAL+



Nomad
EDUCATION



LA PLATEFORME DE REUSSITE
SCOLAIRE POUR TOUS

DU 10 SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE

1 MOIS GRATUIT*

A L'OPTION **Nomad+**
POUR LES ABONNES CANAL+

*Offre valable une seule fois sur la période du 10 septembre au 31 octobre 2026.



TELECHARGEZ
MAINTENANT



AES - CEDEAO : QUEL AVENIR POUR LA COOPÉRATION ?

Le dialogue engagé à Dakar le 17 octobre doit donner un cadre durable aux relations entre l'AES et la CEDEAO. La circulation des personnes, le commerce et la sécurité appellent des engagements concrets entre les deux ensembles.

MOHAMED KENOVI

La séparation institutionnelle n'a pas effacé les interdépendances. Depuis le retrait effectif du Mali, du Burkina Faso et du Niger de la CEDEAO, le 29 janvier 2025, les pays des deux ensembles continuent de partager des corridors commerciaux, des mouvements de populations et des défis sécuritaires. Il s'agit désormais d'organiser cette proximité dans un cadre différent de celui qui prévalait avant la rupture. Dans le prolongement des consultations du 22 mai 2025 à Bamako, les ministres réunis à Dakar le 17 octobre ont décidé de constituer des groupes de travail thématiques conjoints, chargés de préparer un accord-cadre de coopération. Leurs conclusions seront soumises aux Exécutifs. Le communiqué conjoint renvoie la date et le lieu de la prochaine rencontre à des consultations diplomatiques.



Rencontre ministérielle CEDEAO-AES le 17 octobre 2026 à Dakar, au Sénégal.

mais le dialogue s'inscrit désormais dans un processus formalisé.

Des divergences à surmonter

Les obstacles sont d'abord politiques et institutionnels. La CEDEAO est attachée à la défense de l'ordre constitutionnel et aux règles communautaires, tandis que l'AES met en avant la souveraineté des États et l'autonomie des choix stratégiques. Selon M. Haidara, ces orientations « ne sont pas nécessairement incompatibles »,

mais le dialogue s'inscrit désormais dans un processus formalisé. tiels aux économies sahéliennes. Le 18 octobre à Dakar, des représentants de la diaspora de l'AES ont évoqué les difficultés liées aux documents administratifs et aux passages aux frontières. Pour Amadou Haidara, les facilités de circulation et de commerce maintenues après le retrait doivent être transformées en engagements réciproques, stables et juridiquement encadrés. La sécurité offre également un terrain de coopération. « La sécurité de l'un est indissociable de celle de l'autre », souligne Bakary Sambe, qui préconise notamment une coordination des États-majors et un meilleur partage du renseignement. À Dakar, Mamadou Tangara, Haut représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, a défendu une « coopération fonctionnelle » concernant notamment la sécurité, le commerce, la transhumance et le climat.

Perspectives de rapprochement

Trois trajectoires se dessinent pour l'après Dakar, selon Amadou Haidara. La première repose sur une coopération sectorielle, avec des accords pratiques sur la mobilité, le transit ou la sécurité frontalière. Les deux organisations pourraient ainsi répondre aux besoins immédiats des populations sans attendre de surmonter l'ensemble de leurs désaccords politiques. Le deuxième scénario serait celui d'un partenariat plus structuré, encadré par un accord-cadre instituant des mécanismes permanents de concertation, de suivi et des réunions régulières. Une telle formule permettrait,

EN BREF

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES : LA PREMIÈRE PHASE S'ACHÈVE LE 31 OCTOBRE

Entamée le 1^{er} octobre 2026 sur l'ensemble du territoire national et dans les représentations diplomatiques et consulaires du Mali, l'actualisation du fichier électoral se poursuit à travers les commissions administratives chargées de cette opération. Cette première étape, qui prendra fin le 31 octobre prochain, concerne notamment l'inscription des nouveaux électeurs, les transferts des personnes ayant changé de domicile, ainsi que la radiation des électeurs décédés ou privés de leur droit de vote. À partir du 1^{er} novembre, le processus entrera dans une nouvelle phase consacrée aux réclamations et aux corrections, jusqu'au 20 novembre. Les électeurs concernés pourront notamment signaler les omissions, demander des rectifications et vérifier leurs informations personnelles. Suivront les procédures de notification et de recours prévues par les textes. La révision annuelle des listes électorales, qui se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2026, s'inscrit dans les dispositions de la loi électorale. Elle vise à disposer d'un fichier électoral actualisé et fiable en vue des prochaines échéances électorales. ■ M.K

Les obstacles sont d'abord politiques et institutionnels. La CEDEAO est attachée à la défense de l'ordre constitutionnel et aux règles communautaires, tandis que l'AES met en avant la souveraineté des États et l'autonomie des choix stratégiques.

Changement de méthode

Pour l'analyste politique Amadou Haidara, cette évolution marque le passage progressif « d'une logique de rupture et de confrontation politique à une logique de coexistence institutionnelle et de coopération pragmatique ». Il y voit aussi un changement dans l'approche de la CEDEAO, désormais appelée à définir ses relations avec une organisation distincte. Cette analyse est partagée par Bakary Sambe, Président-fondateur du Timbuktu Institute. Le chercheur évoque « un tournant de méthode plus que de fond ». À ses yeux, les divergences sur les transitions politiques, l'architecture sécuritaire et les questions monétaires demeurent,

mais elles peuvent compliquer les discussions sur la gouvernance régionale, la sécurité et les partenariats internationaux. S'y ajoute la question du statut de la Confédération. Lors des concertations préparatoires du 16 octobre à Ouagadougou, l'AES a insisté sur la reconnaissance de sa personnalité juridique et institutionnelle. La reconstruction de la confiance, affectée par les tensions autour des transitions politiques et des sanctions, constitue un autre défi.

Intérêts convergents Les interdépendances économiques et humaines offrent un terrain d'entente. Les échanges avec les États côtiers restent essen-



DR OUMAR COULIBALY

« Les enseignants du supérieur subissent une véritable injustice »

Le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-SUP) envisage une grève de 120 heures, reconductible, à compter du 26 octobre 2026, pour réclamer l'application de la prime de recherche. Son Secrétaire général, le Dr Oumar Coulibaly, revient sur les démarches entreprises depuis 2017, les blocages persistants et les conditions d'une sortie de crise.

PROPOS RECUEILLIS PAR MOHAMED KENOVI

Qu'est-ce qui motive ce mouvement de grève ?

Cette grève porte sur une seule revendication : la prime de recherche, accordée aux enseignants-chercheurs et aux chercheurs depuis 2017. Malheureusement, aucune mesure concrète n'a été prise jusqu'à présent pour son application.

Comment expliquez-vous ce blocage qui dure depuis neuf ans ?

Cela fait neuf ans que nous nous battons pour obtenir cette prime. Nous avons d'abord constaté que les autorités privilégiaient les manœuvres dilatoires. Pourtant, cette prime est déjà appliquée

dans les pays voisins, notamment ceux de l'AES. En 2024, des commissions ont été mises en place pour définir les modalités de cette prime. Le travail a été réalisé en deux semaines, avec l'engagement de soumettre le dossier au Conseil des ministres. Deux ans plus tard, aucune suite concrète n'a été donnée. Lors de nos derniers échanges, les autorités nous ont indiqué que le dossier était en cours de traitement au Secrétariat général de la Présidence.

Pourquoi aviez-vous retiré votre précédent préavis de grève, en avril 2026 ?

À la suite des événements du 25 avril 2026, nous avons décidé, par devoir patriotique et dans le souci de préserver la stabilité du pays, de retirer notre mot d'ordre. Malheureusement, malgré les engagements pris, aucune solution concrète n'a été apportée.

La grève annoncée sera-t-elle limitée à cinq jours ?

Nous avons déposé un premier préavis de 120 heures, automatiquement reconductible tant que le gouvernement n'apportera pas de réponse satisfaisante à notre doléance. Nous invitons les parents d'élèves à se préparer, car la situation risque de s'aggraver.

Qu'attendez-vous du gouvernement pour éviter cette grève ?

Nous demandons la mise en place d'une commission chargée de fixer les montants de la prime, de déterminer sa date d'application et de prendre en charge les rappels. Si le gouvernement prend ces décisions avant le déclenchement du mouvement, nous pourrions éviter la grève et préserver l'année universitaire. Il ne s'agit plus d'une simple revendication, mais d'un droit. L'article 34 du décret du 9 octobre 2017 consacre clairement la prime de recherche. Rien ne devrait empêcher son application. Les enseignants du supérieur subissent aujourd'hui une véritable injustice. ■

CANAL+



UEFA
EUROPA
LEAGUE



UEFA
CHAMPIONS
LEAGUE



UEFA
CONFERENCE
LEAGUE



DES LA SAISON 2027-2028

**LES MATCHS DES 3 COUPES D'EUROPE
EN EXCLUSIVITE SUR CANAL+**

SPORT

MICROFINANCE : FINANCER L'ÉCONOMIE AU PLUS PRÈS

Ouverte le 20 octobre au CICB, la 9^{ème} Semaine de la Microfinance se poursuit jusqu'au 23. Derrière les chiffres se pose la question concrète du financement d'une boutique, d'une campagne agricole ou d'un petit atelier lorsque les banques classiques restent difficiles d'accès.

MASSIRÉ DIOP

Kafa Traoré, Directeur général de Nyeta Musow Mopti, résume l'ambition du secteur en affirmant que « toute personne qui a une bonne idée peut se faire financer ». Dans la pratique, l'idée doit aussi devenir un projet viable, capable de supporter les échéances, le coût du crédit et les garanties demandées. Le secteur pèse déjà dans l'économie. Fin 2025, le Mali comptait 116 systèmes financiers décentralisés et environ 1,6 million de clients. Les dépôts avaient atteint 184,4 milliards de francs CFA, en hausse de 11,7% sur un an, tandis que l'encours des crédits s'était établi à 209,9 milliards, en progression de 2,4%, selon les données présentées par l'APSFD-Mali. Les créances en souffrance avaient reculé de 13,7%, à 13,2 milliards. En 2025, plus de 40 000 nouveaux membres avaient rejoint ces institutions financières. Cette évolution révèle un contraste. L'épargne augmente près de cinq fois plus vite que le crédit. L'écart ne signifie pas que l'argent reste immobile, puisque les institutions utilisent



La 9^{ème} édition de la semaine de la microfinance se tient du 20 au 23 octobre 2026 au CICB.

aussi des ressources de refinancement. Cet écart invite à examiner comment les institutions de microfinance peuvent transformer davantage de ressources en crédits productifs sans se fragiliser.

Données fin 2025

Clients :

1,6 million

Dépôts :

184,4 milliards FCFA

Crédits en cours :

209,9 milliards FCFA

Des produits adaptés aux activités Le panel du 21 octobre devait précisément examiner le financement de l'agriculture, des PME-PMI et du secteur informel.

Pour un producteur, un crédit utile doit suivre le calendrier de la campagne. Pour une commerçante, les remboursements doivent rester compatibles avec des recettes souvent irrégulières. Aïssata Dicko Diallo, Directrice générale de Nyogon-

démè Soba, souhaite que la rencontre permette de « trouver des solutions » et des « produits adaptés » avec les clients. Cette écoute peut aider à éviter des offres standardisées, mal ajustées aux revenus ruraux ou aux petites activités. Les discussions du 22 octobre porteront sur la continuité des services dans les zones d'insécurité et sur la digitalisation. Les opérations mobiles peuvent réduire les déplacements et les coûts, mais nécessitent réseau, sécurité informatique et accompagnement des usagers. La feuille de route attendue devra répondre aux questions de refinancement, de garanties et de tarification. Son utilité se vérifiera dans la capacité des institutions à rendre le crédit plus accessible sans exposer l'épargne de leurs clients. ■

EN BREF

MOBILE MONEY : CE QUI DEVIENT GRATUIT

À partir du 2 novembre 2026, une partie des transferts de monnaie électronique deviendra gratuite dans l'UEMOA. La mesure concerne les opérations interopérables effectuées par l'intermédiaire de la plateforme PI-SPI de la BCEAO. Pour les transferts nationaux, l'envoi sera gratuit lorsque le montant cumulé quotidien ne dépassera pas 8 000 francs CFA par utilisateur et par participant, quel que soit le nombre d'opérations. Selon la BCEAO, ce seuil couvre environ 75% des transactions de monnaie électronique dans l'Union. Au-delà de 8 000 francs CFA par jour, des frais pourront être appliqués, mais leur taux devra rester compris entre 0 et 0,8% du montant hors taxes. La réception restera gratuite, sans limite de montant ni de nombre de transferts. La réforme ne signifie pas que toutes les opérations de Mobile money deviendront gratuites. Elle vise les transactions interopérables réalisées entre banques, institutions de microfinance, établissements de monnaie électronique et établissements de paiement connectés à PI-SPI. Lancée en septembre 2025, la plateforme compte 175 participants connectés et donne accès aux paiements à plus de 38 millions de personnes. À partir du 1^{er} juin 2027, les mêmes conditions tarifaires s'appliqueront aux transferts entre pays de l'UEMOA. ■

Yelen La plateforme qui met les petits commerçants francophones en ligne

Vendre sur WhatsApp, Tiktok ou Instagram est devenu courant en Afrique francophone, mais encaisser les paiements et suivre les commandes reste compliqué. C'est de ce constat qu'est née Yelen, une jeune entreprise lancée en juin 2025 par Ibrahima Sylla, avec son cofondateur Christian Okoth.

L'idée est venue de conversations avec des vendeurs qui évoquaient leurs difficultés à encaisser leurs paiements et à gérer leurs ventes entre WhatsApp, Tiktok et Instagram. Yelen propose donc de créer une boutique en ligne sans écrire une ligne de code. Le besoin est réel. En Afrique francophone, les PME représentent plus de 90% des entreprises, mais moins de la moitié vendent en ligne, selon TechCabal. Pour la livraison, les commerçants gèrent eux-mêmes les envois locaux, tandis que l'expédition internationale passe par un partenariat avec DHL. La plateforme prend aussi en charge les paiements mobiles

transfrontaliers et s'intègre aux systèmes de paiement locaux, un gage de confiance pour les acheteurs comme pour les vendeurs. Son modèle économique combine abonnements et frais sur les transactions. Les premiers résultats sont encourageants. Depuis son lancement, Yelen affirme avoir intégré plus de 3 000 vendeurs et traité environ 40 000 dollars de transactions. Elle s'appuie surtout sur la Côte d'Ivoire, où le commerce en ligne a généré 534 millions de dollars de revenus en 2024 et où se concentrent 70% de ses utilisateurs. Selon Techpoint Africa, la start-up opère dans des régions francophones comme le Sénégal,



Ibrahima Sylla, concepteur de la plateforme Yelen.

le Cameroun, le Togo, le Mali, le Bénin, le Niger et le Gabon, et ses utilisateurs se répartissent sur dix marchés, dont la République démocratique du Congo. Ibrahima Sylla n'en est pas à son premier projet. Techpoint Africa le présente comme un ancien de Google et d'Anka, et rapporte qu'un produit précédent avait gagné une certaine traction avant qu'il ne juge le marché pas prêt. Le média décrit Yelen comme un Shopify

pour les vendeurs des réseaux sociaux, mais le fondateur assure que la plateforme s'en distingue fondamentalement. Son ambition affichée est de devenir l'infrastructure du commerce en ligne pour les vendeurs sociaux. Dans une région où le commerce passe beaucoup par les discussions en ligne, Yelen entend bâtir les rails qui soutiendront la croissance du secteur. ■

IBRAHIM BABY

Électricité La chasse aux appareils énergivores

Le Mali veut mieux encadrer la consommation d'électricité des équipements et des bâtiments. Deux projets de décret adoptés le 9 octobre doivent introduire un étiquetage énergétique des appareils neufs et fixer des exigences minimales de performance dans la construction. Le premier texte concerne les lampes électriques et les appareils électroménagers neufs commercialisés au Mali. Il prévoit un système d'information

standardisé permettant au consommateur de connaître leur niveau de consommation d'énergie. L'objectif est également d'écarter progressivement du marché les équipements énergivores ou de mauvaise qualité. Le second projet vise notamment les bâtiments. Il fixe des exigences minimales en matière d'isolation thermique ainsi que pour les systèmes de climatisation et d'éclairage. Dans un pays où les besoins en électricité

sont importants, ces mesures cherchent à limiter les consommations inutiles et à réduire la pression sur le réseau. Il convient de signaler que les deux textes transposent des directives adoptées en 2020 par l'UEMOA dans le cadre du Programme régional d'économie d'énergie. Leur efficacité dépendra toutefois de leur mise en œuvre concrète, notamment du contrôle des équipements importés et vendus, de l'information des consommateurs et

du respect des normes dans les nouvelles constructions. Pour les ménages, l'étiquetage pourrait surtout permettre de comparer les appareils avant l'achat, en tenant compte non seulement de leur prix, mais aussi de leur consommation future. Pour les promoteurs immobiliers, les nouvelles normes pourraient progressivement imposer une meilleure prise en compte de l'efficacité énergétique dès la conception des bâtiments. Ainsi, le contrôle du marché sera un test important avant toute mise en œuvre. ■



VIANDE : LE KILO FLAMBE À BAMAKO

La viande pèse de plus en plus lourd dans le budget des ménages bamakois. Entre l'insécurité qui perturbe l'approvisionnement, la disparition du parc à bétail de Niamana et la multiplication des intermédiaires, le kilogramme dépasse désormais 4 000 francs CFA dans plusieurs points de vente.

ALI SANKARÉ



Le prix de la viande est en hausse dans les marchés de Bamako.

Sur les marchés, les bovins s'échangent entre 300 000 et plus d'un million de francs CFA. Cette hausse se répercute jusqu'aux étals. Beaucoup de bouchers, faute de trésorerie, achètent les bêtes à crédit auprès des chevillards, eux-mêmes soumis aux prix pratiqués en amont. Selon plusieurs professionnels, un animal peut être revendu deux ou trois fois avant d'arriver chez le boucher. Les collecteurs achètent directement dans les zones d'élevage avant d'acheminer les bêtes vers Ségou ou Bamako, où d'autres transactions s'ajoutent. Des acteurs proposent de se regrouper en coopératives afin d'acheter directement à la source et de réduire le nombre d'intermédiaires. Bourama Sangaré, boucher à ATTbouguou 1008 logements, affirme acheter la viande auprès des grossistes

à 4 000 francs CFA le kilogramme. « Nous revendons à 4 200 ou 4 300 francs avec os et à 4 800 francs sans os », explique-t-il.

Pression Outre les intermédiaires, l'insécurité complique l'arrivée du bétail depuis plusieurs zones de production.

Selon plusieurs professionnels, un animal peut être revendu deux ou trois fois avant d'arriver chez le boucher.

Le démantèlement du parc de Niamana est également cité par les acteurs. Certains marchands stockent désormais les animaux dans des cours privées avant de les revendre. Pour les consommateurs, la hausse devient difficile à absorber. « Avant, la viande était vendue 2 000 francs CFA le kilo. Aujourd'hui, nous dépassons les 4 000 », déplore Kouma Aichata Traoré, ménagère. Le gouvernement a annoncé, lors d'une réunion tenue le 12 octobre, la réouverture prochaine des marchés de Nioro, Konna et Fatôma. Les discussions ont également porté sur la protection des convois, la sécurisation des circuits et le transport des animaux depuis les zones de production. Pour le vétérinaire Mahamadou Ouattara, ancien Directeur de l'abattoir, cette mesure ne suffira pas sans contrôle du marché. « Même si l'on ouvre ces trois marchés, si la spéculation persiste, rien ne changera », prévient-il. Plusieurs professionnels souhaitent aussi la réouverture des marchés de Bandiagara, Koro et Bankass. Ils contestent également la délocalisation vers Zantiguila, jugé trop éloigné dans le contexte sécuritaire

actuel. Youssouf Sidibé, boucher-chevillard, estime qu'un parc accessible à Bamako est indispensable. Réduire les intermédiaires, sécuriser l'approvisionnement et renforcer la régulation apparaissent ainsi comme les principaux leviers pour freiner durablement la hausse. ■

EN BREF

JUSTICE : CASIER JUDICIAIRE ET CERTIFICAT DE NATIONALITÉ DÉSORMAIS ACCESSIBLES EN LIGNE

Le casier judiciaire et le certificat de nationalité peuvent désormais être demandés en ligne au Mali, à travers la plateforme officielle servicepublic.ml. Une évolution qui doit réduire les déplacements vers les juridictions et les longues attentes pour deux documents fréquemment exigés pour les démarches administratives. Le dispositif avait été officiellement testé le 10 février 2026, pendant la Semaine nationale de la Justice. Développé avec l'Agence des technologies de l'information et de la communication (AGETIC), il permet aux usagers d'effectuer leurs démarches depuis un téléphone ou un ordinateur et de recevoir leurs documents par voie numérique. Jusqu'ici, l'obtention du certificat de nationalité imposait notamment de se rendre au bureau compétent d'un tribunal civil. Le dossier était enregistré avant d'être soumis à la signature du Président du tribunal ou du Juge de paix à compétence étendue. Une copie de l'acte de naissance constitue aujourd'hui la pièce de base. Son coût légal est fixé à 750 francs CFA. Le bulletin n°3 du casier judiciaire est également concerné par la dématérialisation. Le Code général des impôts prévoit un droit de timbre de 375 francs CFA pour sa délivrance. La plateforme servicepublic.ml s'inscrit dans une démarche plus large de numérisation des services administratifs. Elle propose également des accès dédiés à d'autres démarches, notamment le passeport et la vignette moto. Cette évolution peut faciliter l'accès aux documents, notamment pour les usagers éloignés des tribunaux. Son efficacité reposera aussi sur la clarté des procédures, la sécurité des données et l'accompagnement des personnes peu familiarisées avec les outils numériques. ■

ÉBOLA EN RDC : LE FLOU FINANCIER FRAGILISE LA RIPOSTE

La plus grave épidémie d'Ébola en République démocratique du Congo a franchi les frontières du pays. Alors que le bilan dépasse 4 500 morts, l'Africa CDC réclame des explications sur plus de 700 millions de dollars dont l'utilisation est difficile à retracer.

MASSIRÉ DIOP



Formation de soignants aux mesures de protection contre Ébola en République démocratique du Congo. Source : OMS.

Déclarée en mai dans l'Ituri, l'épidémie provoquée par le virus Bundibugyo continue de s'étendre malgré les moyens internationaux mobilisés. Selon les données arrêtées au 17 octobre, la RDC comptait 9 455 cas confirmés et 4 561 décès. Le virus touchait 66 zones de santé dans huit provinces, le Nord-Ubangi étant la dernière atteinte. Plus de 900 malades étaient hospitalisés en isolement. Le passage du virus au Kenya a donné une dimension régionale à la crise. Le premier malade, arrivé de RDC par l'Ouganda, est décédé le 5 octobre à Nairobi. Sept autres contaminations ont ensuite été détectées parmi ses proches, des soignants et un accompagnant hospitalier. Toutes sont liées à ce premier cas et les

autorités kenyanes n'ont pas signalé de transmission communautaire. Nairobi a renforcé les contrôles aux frontières, tandis que la Tanzanie surveille pendant 21 jours les voyageurs venant des pays à risque. Le Nigeria a également confirmé, le 20 octobre, un cas importé d'Ébola à Abuja, chez une femme ayant récemment voyagé en Ouganda. La patiente est isolée et prise en charge. Les autorités ont identifié 44 contacts et engagé leur suivi.

Plus de 700 millions de dollars à tracer La progression de l'épidémie s'accompagne d'une controverse sur le financement de la riposte. Selon le Directeur général d'Africa CDC, Jean Kaseya, les bailleurs déclarent avoir versé 962 millions de dollars aux

organisations chargées des interventions. Mais une vérification menée avec les autorités congolaises n'aurait permis de documenter précisément qu'un peu plus de 200 millions. Plus de 700 millions de dollars restent ainsi insuffisamment renseignés dans les rapports financiers disponibles. Ce constat ne prouve pas un détournement. Il révèle toutefois un sérieux déficit de transparence entre bailleurs, organisations internationales, ONG et autorités nationales. Le gouvernement congolais affirme ne pas avoir reçu directement ces fonds et a limité à 25 le nombre d'ONG autorisées à intervenir, sur près d'une centaine précédemment présentes. Cette opacité devient aussi un problème sanitaire. Des agents mobilisés en première ligne ont protesté contre des retards de paiement et des conditions de travail difficiles. Dans des régions marquées par les violences armées et la méfiance envers les institutions, les zones d'ombre financières fragilisent la confiance des communautés. Publier les montants reçus, les dépenses et leurs bénéficiaires apparaît aussi nécessaire que renforcer le dépistage, l'isolement et le suivi des contacts. D'où l'urgence de faire toute la lumière sur cette affaire. ■

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

COP 17 : LA BIODIVERSITÉ FACE AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Près de 200 pays sont réunis à Erevan, en Arménie, du 19 au 30 octobre, pour la COP 17 sur la biodiversité. Ils doivent évaluer les engagements pris en 2022 pour protéger 30% des terres et des mers et restaurer 30% des écosystèmes dégradés d'ici 2030. Or, 22 des 23 objectifs mondiaux ne suivent pas la trajectoire prévue. Cette lenteur préoccupe les pays africains confrontés au réchauffement climatique. Au Sahel, les périodes sans pluie s'allongent souvent et fragilisent cultures et pâturages, sans que les cumuls annuels ne diminuent partout. Lorsqu'elles surviennent, des précipitations concentrées en quelques heures provoquent inondations, pertes humaines et destructions d'habitations ou de routes. La protection de la biodiversité constitue une partie de la réponse. Des sols restaurés retiennent mieux l'eau, tandis que les forêts, pâturages et zones humides limitent l'érosion, les sécheresses et les crues. Les discussions d'Erevan porteront aussi sur les financements nécessaires, particulièrement pour les pays en développement, afin que les engagements internationaux deviennent des actions locales concrètes. ■

ÉCHOS DES RÉGIONS

GAO : DES TRAVAUX ENGAGÉS SUR LA RN16

Des travaux de réhabilitation ont été engagés sur plusieurs artères de Gao, notamment le tronçon Wabaria - Djidara de la RN16, pour améliorer la circulation. L'opération, lancée le 18 octobre avec l'appui des autorités locales, concerne des axes fréquentés par les habitants, les transporteurs et les commerçants. Leur dégradation ralentissait les déplacements, augmentait les risques d'accident et exposait les usagers sur un corridor marqué par l'insécurité. À Gao, les premières réparations ont été accueillies avec soulagement par des riverains et des conducteurs qui espèrent réduire les pannes liées à l'état de la chaussée. Des interventions similaires ont été signalées dans les quartiers Château et Sosso-Koïra. La RN16 reste pourtant un axe sensible. L'OCDE la présente comme l'un des corridors les plus touchés par les violences au Sahel. Une route mieux entretenue pourra donc améliorer les déplacements et réduire la vulnérabilité des usagers sur certains tronçons isolés. ■

Ukraine Trump accentue la pression sur Zelensky

La rupture entre Donald Trump et Volodymyr Zelensky s'est accentuée le 19 octobre. Le Président américain a estimé que l'Ukraine devrait confier les négociations avec Moscou à une autre personnalité, après avoir déjà appelé au remplacement de son homologue ukrainien. Cette offensive verbale s'accompagne de décisions qui fragilisent Kyiv. Zelensky affirme que des intercepteurs Patriot achetés par des pays européens attendent toujours l'autorisation du Secrétaire américain à la Défense. Il dénonce aussi des restrictions touchant Starshield, système satellitaire utilisé pour les drones et l'alerte contre les attaques russes. Washington assure pourtant que le partage de renseignements se poursuit. Le différend porte aussi sur les frappes

ukrainiennes contre les raffineries russes. Trump les accuse d'alimenter la hausse du carburant aux États-Unis, à deux semaines des élections de mi-mandat. Son administration a suspendu de nouvelles sanctions et facilité le retour du diesel russe sur le marché mondial, offrant une respiration économique à Moscou. Zelensky propose de suspendre pendant trente jours les attaques contre les installations pétrolières russes si Washington fournit les intercepteurs attendus. Cette ouverture montre combien l'aide américaine reste décisive. Elle révèle un rapport de force dans lequel Kyiv est davantage pressé de faire des concessions que Moscou. ■

UFOA-A U20 : UN ÉCHEC AUX CAUSES MULTIPLES POUR LES AIGLONS

Éliminés après seulement deux rencontres du tournoi UFOA-A U20 2026, les Aiglons ne participeront pas à la prochaine Coupe d'Afrique des Nations de la catégorie. Au-delà des insuffisances constatées sur le terrain, cette désillusion suscite des interrogations sur les choix techniques et les critères de sélection des joueurs.

MOHAMED KENOVI



Avec deux défaites en deux matchs, synonyme d'élimination, les Aiglons sont complètement passés à côté de leur tournoi.

Deux matchs, deux défaites sur le même score (0-1) et aucun but inscrit. Le bilan des Aiglons dans le tournoi qualificatif organisé à Bamako est loin des ambitions affichées. Battus par la Guinée le 15 octobre, puis par la Gambie trois jours plus tard, les hommes de Mamoutou Kané dit Moulé ont prématurément abandonné leurs espoirs de qualification.

Sur le terrain, les difficultés offensives ont particulièrement pesé. Face aux Guinéens comme face aux Gambiens, les Juniors maliens ont éprouvé des difficultés à construire leurs actions et à déséquilibrer les défenses adverses. Malgré les changements opérés par le staff technique, l'équipe n'a jamais réussi à trouver la solution.

Des choix qui interrogent Outre les insuffisances techniques et tactiques, cette élimination ravive le débat sur la composition des sélections nationales de jeunes. Certains observateurs s'interrogent sur les critères de choix des joueurs et sur la place accordée aux performances individuelles en clubs et dans les académies. Toutefois, les résultats décevants ne permettent pas, à eux seuls, de conclure que les meilleurs éléments ont été écartés. La constitution d'une sélection répond également à des exigences de complémentarité, d'équilibre entre les postes et d'adaptation au projet de jeu du sélectionneur. Après la défaite contre la Gambie, Mamoutou Kané a assumé sa responsabilité dans l'élimination, tout en défendant ses choix. « Oui, je suis le principal responsable de cette élimination du Mali. Je ne regrette pas mes choix, l'équipe avait toute ma confiance », a déclaré le technicien qui avait conduit le Mali au sacre à la CAN U20 2019. Cette contre-performance lui a finalement coûté son poste. Dans un communiqué publié le 20 octobre, la FEMAFOOT a annoncé avoir reçu sa démission, à l'issue d'échanges avec le Président du Comité exécutif. L'instance prévoit également une réorganisation de l'encadrement technique et du processus de sélection des équipes nationales de jeunes. Cette nouvelle désillusion, quelques semaines après l'élimination des U17, appelle une réflexion sur les méthodes de détection et de sélection, mais aussi sur la capacité des encadrements techniques à tirer le meilleur parti des talents maliens disponibles. ■

Coupe CAF L'AS Réal et le FC Diarra aux portes des poules

L'AS Réal de Bamako et le FC Diarra disputeront ce week-end les matchs retour du 2ème tour préliminaire de la Coupe CAF, avec l'ambition de décrocher leur qualification pour la phase de groupes. Vainqueur de l'Espérance sportive de Zarzis (3-1), le 17 octobre en Tunisie, l'AS Réal reçoit la formation tunisienne le 24 octobre. Les Scorpions, qui disposent de 2 buts d'avance, tenteront de confirmer leur succès devant leur public. De son côté, le FC Diarra se déplacera au Togo le 25 octobre, pour affronter l'ASKO de Kara. Victorieux à Bamako (3-2), les Lions de Sébénicoro devront défendre leur courte avance. Après avoir éliminé les Ghanéens de Nations FC au premier tour, le club malien espère poursuivre sa première campagne continentale. Pour y parvenir, il devra notamment corriger les insuffisances défensives constatées à l'aller, face à un adversaire encore en mesure de renverser la situation. ■

M.K



CARTONS DE LA SEMAINE

Lassine Sinayoko a été étonnant lors de la victoire du Paris FC contre Rennes (4-3) en Ligue 1 française, le 18 octobre 2026. Auteur d'un doublé, dont un superbe retourné acrobatique, et de deux passes décisives, l'attaquant des Aigles a été impliqué dans les quatre buts de son équipe.

Le joueur de football américain **C. J. Gardner-Johnson** a écopé le 19 octobre d'un match de suspension pour comportement antisportif. Le défenseur des Buffalo Bills avait craché en direction de Brock Bowers, joueur des Las Vegas Raiders, lors de leur confrontation en NFL. Un geste qui lui avait déjà valu une expulsion immédiate.

BIENS CULTURELS : L'HEURE DES GRANDS RETOURS

Le Mali accélère le retour de ses biens culturels conservés à l'étranger. Un dossier porte sur 223 objets, tandis que les recherches s'étendent à plusieurs milliers de pièces hors du pays.

JOSEPH AMARA DEMBÉLÉ



Des œuvres d'art du Mali en Allemagne en attente d'un rapatriement.

La relance concerne les 223 biens détenus par Franz von Bayern, Duc de Bavière et collectionneur d'art africain. Leur départ du Mali pendant la période coloniale dans des conditions illégales n'est pas établi. Les documents transmis aux autorités comportent leurs dates d'acquisition. Dans une lettre du 18 mai 2005, Franz von Bayern avait exprimé son intention de remettre cette collection à une institution muséale malienne. La Commission nationale de restitution, relancée en juillet 2026, a replacé cette proposition au centre des démarches. Les échanges

doivent reprendre en novembre 2026. Les objets seraient liés aux ensembles archéologiques de Djenné et de Bandiagara. Leur inventaire n'a pas été rendu public et aucune pièce emblématique n'a été individualisée. En 2020, Bamako avait demandé à la France la restitution de biens conservés, avant de préciser sa demande en 2022 autour des objets de la mission Dakar - Djibouti et du « Trésor de Ségou ».

Mémoire Parmi les pièces les mieux documentées figurent le masque, la tunique et les flûtes du Kono de Kéméni.

INFO PEOPLE

VIEUX FARKA TOURÉ ATTENDU À MADRID LE 29 OCTOBRE

Vieux Farka Touré sera en concert le 29 octobre à la Sala Mon Live de Madrid. Le guitariste et chanteur malien poursuit ainsi sa tournée internationale, avec un répertoire qui mêle blues du Sahel, rock, jazz et influences africaines. Fils du légendaire Ali Farka Touré, il s'est imposé au fil des années par un jeu de guitare virtuose et une identité musicale propre, tout en restant attaché à l'héritage familial. Le concert madrilène est annoncé à 21 heures, avec ouverture des portes à 20 heures. Cette étape espagnole s'inscrit dans une série de dates internationales qui maintiennent Vieux Farka Touré parmi les artistes maliens les plus présents sur les scènes étrangères.



HAWA KASSÉ MADY DIABATÉ ATTENDUE AU WOMEX

Hawa Kassé Mady Diabaté représentera le Mali au WOMEX 2026, l'un des principaux rendez-vous professionnels consacrés aux musiques du monde. La chanteuse se produira le 22 octobre à Las Palmas de Gran Canaria, en Espagne, dans le cadre des showcases officiels. Fille du regretté Kassé Mady Diabaté et issue de la tradition griotique de Kéla, elle suit un héritage familial qu'elle fait dialoguer avec des formes contemporaines. Membre du Trio Da Kali, elle s'est imposée par une voix puissante et un répertoire profondément ancré dans la tradition. Le WOMEX réunit plus de 2 600 professionnels, dont 260 artistes venus de nombreux pays.



Directeur de publication :
Mahamadou CAMARA
mcamara@journaldumali.com

Directrice déléguée :
Aurélien DUPIN
aurelie.dupin@journaldumali.com

Rédacteur en chef :
Massiré DIOP

Secrétaire de rédaction :
Ramata DIAOURÉ

Rédaction :
Mohamed KENOVI - Fatoumata MAGUIRAGA - Ibrahim BABY

Stagiaires :
Joseph Amara Dembélé - Ali SANKARÉ

Photographie : Bakary E. DAOU

Infographiste : Marc DEMBÉLÉ

JOURNAL DU MALI L'HEBDO, édité par IMPACT MÉDIA Presse. Hamdallaye ACI 2000 - Immeuble Badenya, près MÆVA Palace - Bamako
Tél : +223 20 23 00 66
www.journaldumali.com
contact@journaldumali.com



Adoptez des **solutions biométriques avancées** pour plus de **sécurité.**



20 28 00 00
www.afribone.com

